

Publié le 24 novembre 2016

## Qui « Sem » les projets énergétiques en récoltent les fruits

A l'heure où l'accord de Paris et la Cop 22 s'inquiètent des errances climatiques du nouveau président des Etats-Unis, la France joue à fond la carte de l'audace territoriale. Et les Sem, et plus largement les Epl, sont à la proue de ce mouvement de fond.



C'était le 22 juillet dernier au ministère de l'Environnement. Près de 300 élus et techniciens de collectivités locales répondent présents au rassemblement des **Territoires à énergie positive pour la croissance verte** (TEPCV), lancés dans la foulée du vote de la loi sur la transition énergétique de 2014. En tribune, les témoignages se succèdent. Donald Trump, futur président climato-sceptique des États-Unis, n'est pas encore élu. Mais, après coup, on peut se dire que l'affichage de ce dynamisme de terrain procède d'un rite cathartique.

"Je n'attends rien des décisions d'en haut. Quand elles existent, il faut les saisir. Sinon, c'est localement que les projets les plus audacieux se construisent". **Grégoire Super**, maire de Locminé (Morbihan), président de la **Sem Liger** (Locminé innovation et gestion des énergies renouvelables) sait de quoi il parle. Il n'a pas attendu la loi sur la transition énergétique pour entrer dans le vif de la

diversification du mix énergétique. La biomasse a frayé le chemin d'une prise de conscience remontant à 2011.

## La présence de François Hollande, "une reconnaissance"

La première pierre de cet ensemblier a été posée en août 2012 avec la mise en service d'une **chaufferie bois** d'une puissance de 1,5 MW. Un réseau de chaleur se déployant sur 4 km et fournissant à ce jour un centre aquatique, un gymnase, un collège et un lycée, une salle multifonctions ainsi qu'un industriel de l'agroalimentaire. Mais le meilleur était à venir avec l'inauguration le 4 novembre 2016, en présence du président de la République **François Hollande**, d'une **unité de méthanisation**. Une installation qui permettra de valoriser les déchets produits localement dans un rayon de 20 km.

**Lire aussi** [Locminé, complètement à la biomasse](#)

**Lire aussi** [Locminé : Une unité de méthanisation comme locomotive](#)

*"La présence à cette inauguration du président de la République a été ressentie comme une reconnaissance pour tous les efforts audacieux entrepris depuis 2011, se réjouit le maire de Locminé. Face à la baisse de la DGF, nous devons trouver des moyens maîtrisés sur le plan local pour agir". Et de poursuivre : "On aurait pu choisir un grand groupe industriel. La Sem nous a donné une solution gagnant-gagnant. De plus, 8 % du capital reviennent aux citoyens. Lors de l'opération 'portes ouvertes', organisée début novembre, 4 000 Locminoïses ont visité la nouvelle installation. Ils sont fiers de ce que nous avons réalisé avec eux".*

## Dans les Landes, une Seml pour anticiper la transition énergétique

Sous les ors de la République, le 22 juillet, **Patrick Sabin** est venu vanter l'agilité du modèle Sem. Maire d'Escource, petite commune des Landes, il a été à l'origine, il y a deux ans, du lancement de la [Sem Tepos de la Haute Lande](#), qui regroupe trois communautés de communes. *"Nous avons joué à fond la carte des TEPCV car le coup de pouce des 500 000 euros constituait une réelle opportunité à saisir, dit-il. L'objectif est l'autonomie de gestion des ressources énergétiques sur notre territoire. 25% du capital de la Sem sont détenus par 500 citoyens, via la création d'une coopérative citoyenne. Le ticket d'entrée est de 100 euros et les citoyens actionnaires sont prioritaires dans la redistribution des dividendes".*

La première étape de la Sem consiste à dégager rapidement des revenus à court terme pour financer ses activités. *"Il est hors de question de recourir à l'impôt. L'installation d'une trentaine de centrales photovoltaïques sur les bâtiments communaux et intercommunaux permettra de dégager*

*le budget nécessaire pour assurer le fonctionnement de la structure", assure Patrick Sabin.*

---

## Les Epl éligibles au financement des Tepos

Par [instruction ministérielle du 7 novembre 2016](#), l'enveloppe de 500 millions d'euros gérée dans le cadre du fonds de financement de la transition énergétique (FFTE) par la Caisse des dépôts et consignations est dorénavant ouverte aux Epl. Elles, comme les associations ou d'autres personnes morales de droit privé pourront désormais bénéficier directement d'une partie de l'appui financier accordé aux Tepos. [En savoir +](#)